

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 1 (1898)
Heft: 20

Artikel: Avis industriels et commerciaux
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247985>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tre M. Languette une série de terribles escarmouches.

Lui renfoncer traîtreusement son chapeau ; lui tacher ses livres ; lui *chiper*, la nuit, un pantalon ou ses chaussettes « pour voir sa tête le lendemain ! » lui planter des bœufs de pluies dans sa chaise ; lui glisser dans son lit des œufs crus, du crin coupé menu, du gros sel... jusqu'à une couleuvre vivante apportée par un externe... le satanique Bel-Eil épissa son arsenal de gredinerie.

En vain, — rien ne put entamer la patience angélique de M. Languette.

Bel-Eil se piqua au jeu.

Il apprit que son placide adversaire faisait de la copie — le ladre ! — pour un notaire de la ville. Il s'introduisit subrepticement dans la chambre du pion et lui déchira plus de cent feuillets.

Cette fois, M. Languette sortit de son calme accoutumé.

— Messieurs, nous dit-il, les larmes aux yeux, j'aime à croire que l'acte inqualifiable, dont je viens d'être la victime, ne se reproduira plus, quand vous saurez que je gagne 55 francs par mois, et que j'ai à soutenir ma vicelle mère et ma sœur infirme.

Ma foi, tant de magnanimité nous toucha — tous mauvaise tête, les potaches, mais le cœur sur la main — Bel-Eil fut mis en quarantaine.

D'ailleurs, à part sa faiblesse trop grande, M. Languette était l'idéal du pion. Doux, travailleur, avec une parfaite bonne grâce il mettait à notre disposition, quand nous étions embarrassés, son expérience et son savoir solide. Aussi, bien que les punitions fussent inconnues dans notre division, les études redevinrent peu à peu silencieuses et recueillies.

Cet état de chose ne pouvait point faire le compte de Bel-Eil.

* * *

Au réfectoire, toutes les fois que l'on servait du rôti, M. Languette, dès qu'il ne se croyait pas observé, enlevait précipitamment de son assiette sa part, l'enveloppait dans un morceau de journal, et la fourrait dans sa poche.

Bel-Eil, son voisin de table, avait surpris son innocent manège.

Un jour, il se retourna subitement au moment psychologique.

Le pauvre pion rougit jusqu'aux oreilles.

— C'est... balbutia-t-il... c'est pour mon... chat !

— Ah ! ricana le mauvais drôle.

Effectivement, M. Languette avait recueilli dans sa chambre un pauvre chat pelé, goutteux, couvert de plaies, qu'il soignait avec le dévouement d'un saint Vincent de Paule, Bel-Eil le savait.

Il y avait là pour lui matière à une méchante action : il résolut l'empoisonnement du chat.

Il se procura, par l'intermédiaire d'un externe de la mort-aux-rats, et guetta, avec une impatience de Peau-Rouge, l'occasion de réaliser ses « châtificides » dessinées.

Un jeudi soir, au moment d'entrer au réfectoire, M. Languette fut retenu à la porte par le proviseur. Quand il revint, c'était fait. Bel-Eil lui tourna le dos complaisamment — le morceau de rôti disparut de l'assiette.

* * *

Non, jamais je n'oublierai la scène dont nous fûmes témoins le vendredi, à une heure.

M. Languette, fou de désespoir, la face convulsée, la poitrine secouée par des hoquets, sanguinant : « Mortes ! mortes !... empoisonnées !... oh !... »

Ce n'était point à son chat qu'il réservait les morceaux dont il se privait, le pauvre maître d'études, mais à sa vicelle mère et à sa sœur....

Ah ! nous crûmes tous qu'il allait tuer Bel-Eil.

Il marcha sur lui, les poings fermés, effrayant...

— Je ne savais pas, bégayait l'autre... je croyais...

— Taisez-vous ! lui cria-t-il d'une voix terrible. Et il fondit en larmes.

Un quart d'heure durant il pleura devant nous, bouleversé par sa douleur, muets, stupides, foudroyés.

Quand ce fut fini, il nous fit ses adieux. Puis, s'adressant à Bel-Eil :

— Ce n'est pas votre faute... Pourquoi vous avais-je menti !... Je tâcherai d'oublier que vous êtes le meurtrier des deux êtres que j'aimais le plus au monde... Adieu !...

Il sortit, nous laissant la tête courbée sous le poids écrasant de ce pardon.

Maxime AUDOUIN.

Avis industriels et commerciaux

Droits d'entrée. La chambre des communes canadiennes a décidé que la réduction des droits du 25 % serait appliquée, dès le 1^{er} août prochain, exclusivement à la Grande-Bretagne et à celles de ses colonies qui jouissent des mêmes droits.

Ainsi que nous l'avons dit la taxe consulaire pour le visa des quatre exemplaires de chaque facture des marchandises exportées au Chili est du 1/2 % de la valeur de la facture pour autant qu'elle ne dépasse pas 200 piastres. Par contre il sera perçu sur le surplus de cette valeur non pas le 1 %, mais seulement le 1 %, déclare la *Feuille off. suisse du commerce*.

Poignée de recettes

Nettoyage de boiseries.

Au printemps on fait la toilette des appartements : or, pour enlever des boiseries teintes les taches généralement grasses qui s'y produisent par l'usage et le temps, on lave d'abord ses boiseries, suivant le degré d'épaisseur, et par conséquent de ténacité, que paraissent avoir les souillures à faire disparaître, — soit avec une dissolution de savon noir, soit à l'eau seconde, — soit à l'eau chlorurée. On passe ensuite une éponge simplement imbibée d'eau, jusqu'à ce qu'il ne reste plus trace du premier lessivage.

Tout le monde sait en quoi consiste une dissolution de savon noir : elle doit être claire ou épaisse, en raison de l'action détersive à laquelle elle est destinée.

L'eau seconde se fait en faisant dissoudre une partie (en poids) de potasse du commerce dans trois parties d'eau.

L'eau chlorurée est le résultat de la dissolution, dans un litre d'eau, de 60 grammes de chlorure de chaux sec ; ce chlorure est réduit en pâte avec un peu d'eau et délayé dans le reste du liquide. Quand on prépare d'avance ce dernier mélange, on l'enferme tiré à clair, dans des vases de verre ou de grès parfaitement clos.

Siccatif brillant pour carrelages et parquets.

— Dans beaucoup de familles, on peut désirer connaître cette préparation, sinon économique, du moins commode, car elle dispense tout frottement.

Faire chauffer, pendant 16 heures, 1 kilog. d'huile de lin ; y faire dissoudre 250 grammes de gomme copal ; ajouter ensuite 2 kilog. de galipot, 1 kilog. de sandaraque, 3 kilog. de gomme laque blonde, 500 grammes de gomme copal tendre.

Faire cuire le tout pendant deux heures ; retirer du feu et y verser dix litres d'alcool, en agitant. Passer au tamis et colorer le mélange suivant la nuance qu'on veut obtenir.

S'applique au pinceau sur les carrelages ou parquets préalablement lavés, et on laisse sécher.

Rafraîchissement du vernis des meubles en bois couleur d'acajou. — A notre époque de recherche et de confortable, l'acajou et ses imitations sont devenus le luxe des plus modestes ménages.

Il peut donc, pour beaucoup de familles y avoir intérêt à pouvoir rendre le luxe à leur mobilier, quand il est défraîchi par le temps.

On prépare, à cet effet, une sorte de vernis au tampon, en faisant macérer, pendant 48 heures, une pincée d'oreillette pulvérisée dans 150 grammes d'essence de térbenthine. Lorsque la macération est suffisante, on en verse peu à peu le produit après l'avoir passé dans un linge à mailles peu serrées, dans une centaine de grammes de cire jaune fondu à petit feu et bien fluidifiée ; on remue, en tournant, le mélange jusqu'à ce qu'il soit refroidi, et on le met en flacon.

Il s'applique sur les vernis à restaurer, préalablement lavés et essuyés au moyen d'un morceau ou tempon de laine ; et à l'aide d'un autre chiffon de même nature, propre et sec, on frotte énergiquement.

Comment on rend le brillant aux théières et autres vases en métal blanc dit anglais. — Les ustensiles de cette sorte sont surtout employés durant les longues soirées d'hiver. Lorsqu'ils sont ternis, voulez-vous les ramener à leur état primitive ? Mélangez avec de l'huile une petite quantité de terre pourrie qui se trouve chez tous les droguistes ; mettez un peu de ce mélange sur le métal à nettoyer, et frottez fortement l'objet avec un morceau de drap fin ou de flanelle, jusqu'à ce que le métal soit devenu brillant. Arrivé à ce point, lavez l'objet avec de l'eau de savon chaude, puis essuyez avec un linge fin. L'opération se termine en passant au blanc d'Espagne, qu'on enlève dès qu'il est parfaitement sec, avec une peau de mouton chamoisée, qui sert aussi à polir le métal.

L'emploi du rouge d'Angleterre, réduit en poudre, — au lieu de la terre pourrie, — remplit le même office. — Pour le reste, on agit exactement de la manière qui vient d'être indiquée.

LETTRE PATOISE

Avis és aimouéreux

Ai fâ qu'i vos racontét in de mes toués de fô. Pou aiemancie i vò dirai qu'in djoué qu'ai n'y avait pe encoué de noi. i me pouerneno avio lai Joséphine, i vò dirai en péssant que c'a mai bouenne aimie lai Joséphine : i l'aime bin, ai peu, nos djabian de nos mairiai. I vai bin long de mon histoire. I me pouerneno donc d'avo lië. voilique nos péssan pré d'enne belle mason de paysains, côte lai mason ai y aïvait in gros feumié, in tot gros : ai l'était esse hâ que le toit. I ne sai poquoï, mai, ci gros feumié me tapai su le crâtan de l'ecouy. Tchain ca quei feu en l'ota, i dié ai nos dgens : Si vos saivin le bé gros feumié qu'i ai vu. — Té fô, que me dié mon père, in bé bouebe cment toi. te dairo allai à l'ovre dain cte mason (ai dain être rétches pou li). en piaice que d'allai viai cte Joséphine que n'é ran. — C'a enne bouenne baissat qui z'y dié, lai Joséphine. — Ite n'dit pon que nian, main à djoué d'adjedeu c'â les rétches que sont le pu respectai » que me redié mon père. Nô testicotenne encoué longtemps, ai peu, en lai fin, i dié : Eh bin, i adrai vouere, mais vò ne dirai ran, que cte poëre Joséphine ne seutche ran. Bon.

In bé duemoenne, c'étais c'teuvié, ai i avait tot pien de lai noi en lai montaigne, vos saites, i m'apointé pou allai à l'ovre côte ci gros feumié — i me trompe, ce n'apôn côte le feumié, c'â côte enne demoiselle que demoëre dain lai māsan côte le feumié. Bon. I brossé bin mon tchaipé, i boté in rouge oïllat en lai boteniere